

LE P'TIT CALÈSIEN



Bulletin n°1

2019

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous !

Dans le « Petit Calésien » vous trouverez les informations de ces premiers mois 2019.

L'avis d'enquête publique relative au projet de révision du SCOT du Bergeracois. Pour notre commune le commissaire M. PERRIN se tiendra à la mairie du Buisson de Cadouin le vendredi 21 juin 2019 de 14h à 17h. Sachant que le dossier peut être visité tous les jours, aux heures d'ouvertures.

Je vous invite à participer à cette enquête car c'est elle qui va définir les nouvelles zones constructibles sur notre territoire. (voir l'avis d'enquête ci-joint).

La commune a passé une convention avec la Gendarmerie du Beaumontois pour une participation citoyenne dont vous trouverez les informations dans le bulletin.

L'adressage postale arrive à son terme, d'ici la fin de l'été nous aurons reçu les plaques des numéros des maisons et des noms de rues qui seront installés par nos soins.

Depuis Pâques les toilettes publiques handicapés sont fonctionnelles.

Les travaux de réfection des toitures de la Chapelle de l'église et du garage de l'école seront effectués dans les mois qui suivent.

Les travaux d'agrandissement du cimetière ont commencés, des devis sont en cours pour la suite de ceux-ci.

Suite à la création du marché des « Producteurs locaux » à Badefols, la commune a décidé de s'approvisionner en produits frais pour la cantine scolaire.

Je vous souhaite un bon été à tous !



Plaine de Calès

Dans ce numéro 1

P.01 - Le mot du maire

P.02/07- Comptes rendus du Conseil Municipal

P. 08/09 - Enquête Publique

P.10 - Urbanismes, Info, nouveaux arrivants.

P.11/13 - Tranquillité vacances

P.14 - Gendarmerie Nationale

P.15 - Recensement militaire/Etat civil

P.16/17- Région Nouvelle-Aquitaine

P.18 - L'été arrive

P.19 - Savoir rouler à vélo

P. 20/21 - Plan Climat du Bergeracois

P. 22/23 - l'Ambroisie

P. 24/26 - Radars tourelles/
DIRECCTE

P. 27 - Assainissement

P. 28/29 - Redevance incitative

P. 30/31 - Associations de la commune

P. 30/37 - Les Associations

P. 38 - Les jeux

P. 39 - Les Entreprises de Calès

P. 40 - Les manifestations

P. 41 - Numéros utiles

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 11/03/2019

M. le Maire accueille les participants.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h00.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Mme Christelle MORAS est désignée secrétaire de séance.

2019-001 – DEVIS NUMEROTATION DES RUES

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les devis pour l'adressage des rues qui comprend les plaques numérotées, les plaques de rues et les supports.

Le devis chez SIGNATURE est de 7 657.20 € TTC

Le devis chez GIROD est de 8 547.89 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents décide de :

Retenir le devis de chez SIGNATURE pour un montant de 7 657.20 € TTC

2019-002 – DEVIS JARDINIÈRES POUR LA MAIRIE ET LE MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis pour l'achat de jardinières pour la mairie et le Monument aux morts.

Le devis de chez GIROD étant de 9 336.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents décide de :

Ne pas prendre de décision avant d'avoir consulté d'autres fournisseurs.

2019-003 – DEVIS TRAVAUX DU CIMETIERE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis pour les travaux d'extension du cimetière, l'achat d'un nouveau columbarium, et le coût du défrichage.

Le devis du columbarium établi par SARL PERIGORD GRANIT de Saint Cyprien est de 4 356 € TTC

Le devis pour le défrichage effectué par M. LAMOTHE Florian est de 2 400 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents décide de :

Retenir PERIGORD GRANIT pour un montant de 4 356 € et celui de M. LAMOTHE Florian pour 2 400 € TTC.

2019-004 – DEMANDE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DU RESEAU D'IRRIGATION DE L'ASA DE CALES A LA COMMUNE DE CALES

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les travaux de rénovation des canalisations du réseau d'irrigation de l'ASA pour un montant de 20 000 € avec des canalisations en acier ou en inox pour une plus-value de 4 750 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du service incendie de la commune dispose du service irrigation en cas de besoin. C'est pourquoi il propose aux membres du Conseil Municipal de participer à hauteur de 4 750 H.T pour l'installation des canalisations en inox.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents décide de :

Participer à l'achat des canalisations en inox pour un montant de 4 750 H.T

2019-005 – COMPTE RENDU DU GEOMETRE POUR LE MUR EN LIMITE DE PROPRIETE ENTRE LA COMMUNE ET M. MME ROUBERTOU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le besoin de la réfection du mur entre la commune et la propriété de M. et Mme ROUBERTOU il est nécessaire de faire intervenir le Géomètre afin de délimiter les limites de propriété, le géomètre ne pouvant pas faire de mitoyenneté au vu du statut de la Mairie en tant que collectivité territoriale.

Les honoraires pour désigner la limite de propriété entre les deux parties s'élève à 735.26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents décide de :

Procéder à la limite de propriété entre la commune et M. et Mme ROUBERTOU pour un montant de 735.26 €, charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2019-006 – DELIBERATION RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LA SPA DE BERGERAC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de renouveler la convention avec la Sauvegarde et Protection des Animaux « SPA de BERGRAC », il rappelle l'obligation de disposer d'une fourrière communale ou d'établir une convention avec les services existant. Une participation de 0.75 € par habitant sera demandée pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents décide de :

Renouveler la convention avec la SPA de BERGERAC et charge Monsieur le Maire de signer la nouvelle convention.

2019-007 – COURSE CYCLISTE DU 22 JUIN 2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'autorisation de passage sur la commune le 22 juin 2019 par le Vélo club de Saint Cyprien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents décide de :

D'autoriser le passage sur la commune par le Vélo Club de Saint Cyprien le 22 juin 2019

2019-008 – VEHICULE DE LA COMMUNE (STATIONNEMENT AU STADE OU AU GARAGE MUNICIPAL)

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la demande de l'agent technique de faire stationner le véhicule Renault express au stade Albert Delouis pour un aspect pratique lors de l'utilisation de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents décide de :

De stationner le véhicule Renault Express au stade Albert Delouis

2019-009-DESCENTE EN CANOE-KAYAC DU 19 AVRIL 2019 AU 22 AVRIL 2019

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la demande d'avis pour la manifestations sportive concernant la descente Argentat-Beaulieu-Blaye en Canoë-kayak du 19 avril 2019 au 22 avril 2019 par le Président du Comité Départemental de CANOË-KAYAK CLUB ARGENTAT BEAULIEU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents décide :

D'émettre un avis favorable à cette manifestation du 19 avril 2019 au 22 avril 2019

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 08/04/2019

M. le Maire accueille les participants.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h30.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Mme Roseline GRAZZI est désignée secrétaire de séance.

2019-001 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Sous la présidence de Monsieur Pierre MONTHEIL, 2^{ème} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Réalisations de l'exercice 2018 (mandats et titres)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	243 905.12	259 401.37
Section d'investissement	120 799.62	160 995.03

+ +

Reports de l'exercice N-1

Report en section de fonctionnement		256 863.58
Report en section d'investissement	22 240.13	

= =

TOTAL (réalisations + reports)	386 944.87	677 259.98
--------------------------------	------------	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres approuvent le compte administratif 2018.

2019-002 – DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice de la commune de Calès.

Le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : **271 960.89 €**

Le résultat de fonctionnement est affecté comme suit :

- 1/ Résultat de l'exercice : 15 496.25 €
- 2/ résultats antérieurs reportés : 256 464.64 €
- 3/ **Résultat à affecter :** 271 960.89 €
- 4/ Solde d'exécution d'investissement
 Besoins de financement : 17 955.28 €
- 5/ Affectation en réserve en investissement : 17 955.28 €
- 6/ **Report de fonctionnement en recette :** 271 960.89 €

2019-003 – VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Le Conseil Municipal après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2019 à chacune des taxes directes locales :

Décide de fixer les taux de l'état N°1259 d'imposition ci-dessous pour l'année 2019.

DESIGNATION DES TAUX	TAUX DEFINITIVEMENT FIXES	BASE D'IMPOSITION	PRODUIT CORRESPONDANT
TAXE D'HABITATION	8.52	635 900	54 179
FONCIER BATI	18.78	584 300	109 732
FONCIER NON BATI	63.34	21 300	13 491
<u>TOTAL PRODUIT FISCAL ATTENDU</u>	/	/	<u>177 402</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres approuvent les taux fixés de l'état N°1259 pour l'année 2019.

2019-004 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Présentation générale du budget page suivante (vue d'ensemble)

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	506 139.61	252 134.00
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0.00	0.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00	254 005.61
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	506 139.61	506 139.61

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES	80 265.00	98 220.28
+	+	+
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	0.00	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	17 955.28	0.00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	98 220.28	98 220.28

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	604 359.89	604 359.89
-----------------	------------	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres approuvent le budget primitif 2019.

Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de révision du SCOT du Bergeracois

Du 11 juin 2019 au 10 juillet 2019

Par un arrêté n° A2019-01 en date du 22 mai 2019, le Président du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bergeracois arrêté le 16 janvier 2019.

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bergeracois est soumis à enquête publique, du mardi 11 juin 2019 à 9h00 au mercredi 10 juillet 2019 à 17h00. Au terme de cette enquête, le SCoT du Bergeracois pourra être approuvé par délibération du comité syndical du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois.

Par décision N°E19000054/33 en date du 5 avril 2019, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné Monsieur Edouard PERRIN en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les lieux suivants :

- au siège de l'établissement public en charge du SCoT, qui constitue le siège de l'enquête publique : Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, Domaine de la Tour, 24100 BERGERAC
- Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), Domaine de la Tour, « La Tour Est », 24100 BERGERAC
- Communauté de Communes Portes Sud Périgord, Pôle des services publics, 23 avenue de la Bastide, 24500 EYMET
- Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, 12 avenue Jean Moulin, 24150 LALINDE
- Mairie du Buisson de Cadouin, 4 rue François Meulet, 24480 LE BUISSON DE CADOUIN
- Mairie de Beaumontois-en-Périgord, 1 rue Romieu, 24440 BEAUMONTOIS EN PERIGORD
- Mairie d'Issigeac, Place du Château, 24560 ISSIGEAC
- Mairie de Monpazier, 24 rue Notre Dame, 24540 MONPAZIER.

Le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique et les informations relatives à l'enquête sur le site internet du SyCoTeB à l'adresse : <http://www.scot-bergeracois.com/scotdocs>

M. Edouard PERRIN se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et horaires suivants :

Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois, Domaine de la Tour, 24100 BERGERAC

Mardi 11 juin 2019 de 9h00 à 12h00

Mercredi 10 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), Domaine de la Tour, « La Tour Est », 24100 BERGERAC :

Mercredi 19 juin 2019 de 9h00 à 12h00

Mardi 2 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

Communauté de Communes Portes Sud Périgord, Pôle des services publics, 23 avenue de la Bastide, 24500 EYMET :

Jeudi 13 juin 2019 de 9h00 à 12h00

Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, 12 avenue Jean Moulin, 24150 LALINDE :

Lundi 17 juin 2019 de 9h00 à 12h00

Mairie du Buisson de Cadouin, 4 rue François Meulet, 24480 LE BUISSON DE CADOUIN :

Vendredi 21 juin 2019 de 14h00 à 17h00

Mairie de Beaumontois-en-Périgord, 1 rue Romieu, 24440 BEAUMONTOIS EN PERIGORD :

Lundi 24 juin 2019 de 9h00 à 12h00

Mairie d'Issigeac, Place du Château, 24560 ISSIGEAC :

Jeudi 27 juin 2019 de 14h00 à 17h00

Mairie de Monpazier, 24 rue Notre Dame, 24540 MONPAZIER :

Jeudi 4 juillet 2019 de 9h00 à 12h00

Les observations du public peuvent être :

- consignées dans les registres d'enquête ouverts dans les différents lieux d'enquête susmentionnés ;
- adressées par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'établissement public en charge du SCoT :

Monsieur le commissaire-enquêteur
Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois
Domaine de la Tour
24100 BERGERAC

- communiquées par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique2019@sycoteb.fr
- exprimées oralement au commissaire-enquêteur au cours des permanences susmentionnées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, adressés au Président du SyCoTeB et au Président du Tribunal Administratif dans le mois suivant la clôture de l'enquête publique, sont tenus à la disposition du public au siège du SyCoTeB. Copie du rapport et des conclusions est également adressée en mairie de chacune des communes du périmètre du SCoT ainsi qu'en préfecture de la Dordogne où elle est tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces pièces seront également disponibles sur le site internet du SyCoTeB durant un an.

Le dossier du projet de révision du SCoT comporte notamment, au sein du rapport de présentation, l'évaluation environnementale du projet. La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), en qualité d'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, a exprimé en date du 15 mai 2019 un avis sur le projet de révision du SCoT soumis à enquête publique. L'évaluation environnementale et l'avis de la MRAe peuvent être consultés, avec l'ensemble du dossier, aux lieux d'enquête désignés ci-avant et sur le site de l'établissement public en charge du SCoT à l'adresse : <http://www.scot-bergeracois.com/scotdocs>

Des informations complémentaires relatives au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois peuvent être demandées auprès du Président du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois ou auprès du Directeur du syndicat.

Urbanisme

Nous vous rappelons que tous travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en mairie.

Les formulaires peuvent être retirés à la mairie (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) Ils seront instruits par le service urbanisme de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord. La commune est dotée d'une carte communale. (chaque dossier d'urbanisme en dépend)

« Géoportail de l'urbanisme » n'hésitez pas à aller le consulter sur internet !



La Mairie vous informe du changement de son adresse mail qui est dorénavant :

mairie@mairie-cales.com

Vous pouvez dès à présent faire vos demandes via cette nouvelle adresse.

Nouveaux arrivants

Nous invitons les nouveaux résidents à venir se faire connaître à la MAIRIE pour effectuer les formalités administratives suivantes : un livret d'accueil leur sera remis.

Merci d'avance.

Inscriptions scolaires :

Les inscriptions se font à la mairie, Il vous sera demandé de produire le livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de santé de l'enfant. ***Merci de venir inscrire vos enfants début juin 2019 pour pouvoir établir les classes pour l'an prochain.***

Garderie périscolaire :

Les formulaires d'inscription à la garderie scolaire sont téléchargeables sur le site internet de la commune ou à retirer en mairie.

Contact : Mairie tel : 05 53 22 50 04

Sacs poubelles :

La distribution des sacs poubelles jaunes a lieu à la mairie aux heures d'ouvertures de celle-ci.

Les **BONS GESTES** à
ADOPTER lorsque vous
êtes
À L'EXTÉRIEUR !

**Comment vous protéger
contre les vols ?**

Je ne sors pas avec beaucoup
d'argent en espèce sur moi

Je vais acheter mon pain, poster
une lettre ou autre, je ferme à
clé ma voiture et je prends mon
sac à main même si je suis garé
devant le magasin

Je ferme mes poches et mon sac à
main où se trouve téléphone et
portemonnaie. **Un sac à main
en bandoulière est le mieux.**

Attention aux pickpockets

Méfiez-vous des gens qui sem-
blent vouloir vous rendre ser-
vice ou qui veulent un renseig-
nement.

→ prétexte pour profiter de votre inat-
tention et dérober votre portefeuille ou
tout autre bien.

**OPÉRATION TRANQUILLI-
TÉ VACANCES**

Je pars en vacances, j'appelle la
Gendarmerie de
BEAUMONTOIS EN PERIGORD
05.53.27.40.25
Pour signaler mon absence.



Les **BONS GESTES à ADOPTER** lorsque vous êtes Chez **VOUS !**

Comment vous protéger à votre domicile ?

Je vérifie que ma maison soit fermée, fenêtres et portes.

N'inscrivez pas votre nom et adresse sur votre trousseau de clés → privilégiez un numéro de téléphone

Évitez de détenir une grosse somme d'argent à votre domicile

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou la boîte aux lettres, ni sur la porte coté extérieur

Si perte de clés → changement serrures

Prendre des photos de vos biens de valeur ainsi que les factures appareils hi-fi et électroménagers

J'emporte mes bijoux quand je pars en vacances

Que faire en cas de cambriolage ?

- Surtout **NE TOUCHEZ A RIEN** (ni portes ni fenêtres) et j'attends la gendarmerie à l'extérieur de mon domicile.

PERSONNE NE RENTRE

- Je fais le 17

Les premières personnes à rentrer dans mon domicile si je me suis fait cambrioler c'est les gendarmes !

Une personne vient faire du démarchage à mon domicile, je note la plaque d'immatriculation du véhicule ou je prends en photo si possible.

Comment vous protéger contre le vol à la fausse qualité ?

Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des policiers ou des gendarmes se présentent chez vous.

Même si la personne est en uniforme, demandez-lui une carte professionnelle ou un justificatif d'intervention.

Si vous avez des doutes, ne la laissez pas entrer.

→ proposer éventuellement un autre RDV

Si vous faites entrer une personne chez vous, ne la laissez pas seule :

- Ne divulguez en aucun cas où vous cachez vos bijoux, argent ou tout autre objet de valeur.
- Ne pas signer de papier si ce n'est pas clair
- Ne payez rien en espèce





Votre brigade

Horaires

A BEAUMONT :

Lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-19h

Dimanche et jour férié : 9h-12h

Au BUISSON de Cadouin :

Lundi de 14h30 à 17h30 et

Vendredi de 09h à 12h00

MONPAZIER:

Jeudi de 09h à 12h

Tél : 05 53 27 40 25 ou le "17"

OTV

L'opération tranquillité vacances vise à réduire le nombre de cambriolages et d'intrusions dans les domiciles durant les absences des propriétaires. Avant leur départ, les résidents sont invités à prendre contact avec la brigade de gendarmerie de leur domicile afin de leur communiquer leurs dates d'absence et leur lieu de villégiature. Ainsi informés, les gendarmes assurent des passages réguliers dans le cadre de leur service afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion

Commune de CALES

Délinquance - Prévention

Cambriolages

Au cours l'année 2018, nous n'avons constaté aucun cambriolage sur la commune de CALES. Nous n'avons constaté aucun fait délictuel également.

Rappel:

En cas de brève absence de votre domicile, n'oubliez pas de verrouiller vos issues y compris celles de l'étage. Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes : faites le "17".

Sécurité routière

Aucun accident corporel de constaté au cours de l'année écoulée. Par contre 2 accidents matériels ont nécessité notre intervention.

Intervention

Au cours de l'année 2018, hormis les accidents, nous sommes intervenus 6 fois sur la commune. Trois fois pour animaux en divagation, 1 fois pour un tapage, une fois pour un incendie mineur d'un local, et une fois pour un véhicule suspect.

Recensement militaire

Pour la convocation des jeunes à la Journée Défense Citoyenneté

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site www.mon.service.public.fr (en se créant un espace personnel).

Cette démarche doit s'effectuer le mois de leur seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

La mairie vous remettra une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JAPD).

L'attestation de recensement vous sera réclamée pour l'inscription à la conduite ac-



Le 08 janvier 2019, Gilbert DELPRAT

Le 22 mai 2019, Jeanne MORAS

Toutes nos condoléances.





GRATUITE DES LIVRES SCOLAIRES pour tous les lycéens des classes générales et technologiques :

La réforme du Baccalauréat général et du Baccalauréat Technologique qui s'échelonne sur deux rentrées scolaires (2019 et 2020) entraîne la refonte complète des programmes scolaires et donc l'édition de nouveaux manuels. La Région a décidé la prise en charge de ces manuels qui seront mis à disposition des élèves pour l'année scolaire.

Les bénéficiaires :

L'aide régionale ne peut être supérieure à l'équivalent de 200 € par élève concerné. Elle concerne à la rentrée 2019 l'ensemble des élèves de Seconde et de Première inscrits dans les établissements d'enseignement secondaire généraux et technologiques publics et privés sous contrat relevant des ministères de l'Éducation Nationale, de l'Agriculture et de la Transition Écologique et solidaire.

Elle concernera, à la rentrée 2020, les élèves scolarisés dans le même type d'établissements en classe de Terminale.

Modalités administratives et financières :

L'aide est attribuée sous la forme suivante :

- Pour les élèves scolarisés dans un établissement public, tout élève, qui en fera la demande sur une application informatique dédiée, recevra un ensemble de bons d'une valeur totale de 200 € qui lui permettra de commander les ouvrages dont la liste lui aura été communiquée par son établissement de rattachement, soit directement auprès d'opérateurs économiques habilités par la Région dans le cadre

d'une procédure de référencement spécifique, soit par l'intermédiaire d'intervenants préalablement identifiés par la Région dans le cadre d'un appel à projet, parmi et lesquels les associations de parents d'élèves, déjà très investies sur les territoires.

Le développement et la gestion de l'application informatique entre les jeunes et la Région seront confiés à un prestataire par voie de marché.

Le développement et la gestion de l'application informatique entre les jeunes et la Région seront confiés à un prestataire par voie de marché.

Pour les élèves scolarisés dans un établissement privé sous contrat d'association avec l'État, c'est l'établissement qui sera chargé de l'achat et de la mise à disposition des manuels scolaires. Il recevra pour ce faire une subvention, sur présentation de factures, visant à couvrir les frais engagés dans la limite d'un montant maximal de 200 € par élève appliqué aux effectifs de la rentrée 2019.

Entrée en vigueur :

Rentrée scolaire de 2019 pour les classes de Seconde et de Première, à la rentrée 2020 pour les classes de Terminale.

PREMIERS ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS :

L'acquisition des équipements spécifiques exigés à l'entrée dans un premier cycle des formations professionnelles et/ou technologiques, entraîne, pour les familles, des dépenses importantes qui justifient un soutien financier régional.

→

Les bénéficiaires :

L'aide est accordée à tous les élèves entrant dans certaines filières des établissements de formation initiale relevant des ministères de l'Éducation Nationale, de l'Agriculture et de la Transition Écologique et solidaire.

- les lycées publics et Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté,
- les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'Etat .

Pour les lycées professionnels :

- 1ère année de Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) , Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole (CAPA) et BAC Professionnel.

Pour les lycées technologiques :

- Brevet des Métiers d'Art (BMA) , 2nde BAC Technologique arts appliqués, et 2nde hôtellerie- restauration.

Les BTS et les mentions complémentaires ne sont pas éligibles à cette mesure.

Modalités administratives et financières :

Afin de tenir compte des différences très importantes de coût des équipements professionnels, le montant de l'aide régionale varie en fonction de la formation suivie. Il tient compte de la filière intégrée et des besoins en équipement , sur la base de trois montants plafonds (115 €, 245 €, 300 €) .

L'aide régionale est attribuée sous la forme d'une subvention révisable accordée à l'établissement. Celle-ci est calculée sur la base des montants par filières. L'établissement attribue à chaque élève ce premier équipement professionnel. Cet équipement reste en possession de l'élève dès lors que sa formation n'est pas interrompue avant la fin du premier trimestre de l'année scolaire.

Il appartient à l'établissement d'effectuer l'achat des équipements à travers un achat groupé, réalisé éventuellement entre plusieurs établissements afin de minimiser les coûts.

Entrée en vigueur : mise en œuvre dès la rentrée de l'année scolaire 2019- 2020.

Christophe CATHUS

*Conseiller régional délégué aux liaisons routières régionales
Élu référent du Grand Bergeracois*





L'ÉTÉ ARRIVE !!!

Les recommandations en cas de vague de chaleur.

Voici quelques conseils de prévention notamment pour les personnes fragiles (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes...):

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...)
- Evitez les efforts physiques
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais)

Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

Lancement du Programme « SAVOIR ROULER A VÉLO »

Le 17 avril, le gouvernement a lancé son programme « Savoir Rouler à Vélo ».

Destiné aux enfants de 6 à 11 ans, ce dispositif vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège.

Cette initiative interministérielle, pensée au bénéfice direct des enfants et des familles, est pilotée par la ministre des Sports, avec le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministre de l'Intérieur, la ministre des Transports.

Savoir Rouler à Vélo : C'est quoi ?

C'est un programme qui propose aux enfants de 6 à 11 ans, de suivre une formation encadrée de 10 heures réparties en 3 étapes.

- Bloc 1 - Savoir pédaler = maîtriser les fondamentaux du vélo.
- Bloc 2 - Savoir circuler = découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.
- Bloc 3 - Savoir rouler à vélo = circuler en autonomie sur la voie publique.

Cette formation est dispensée sur tout le territoire dans le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire et par le biais des nombreux partenaires du Programme « Savoir Rouler à Vélo », comme la Fédération Française de Cyclisme ou la Fédération des Usagers de la Bicyclette, qui mobilisent tous leurs clubs, en association avec la Prévention Routière.



Où s'inscrire ?

Pour trouver la formation « Savoir Rouler à Vélo » la plus proche de chez soi, rendez-vous sur :

www.savoirroulervelo.fr . Plus de 1000 clubs ou associations seront répertoriés sur la cartographie du site internet, sur lequel les familles pourront aussi trouver des tutoriels pédagogiques.

Pourquoi le « Savoir Rouler à Vélo »

Le Programme « Savoir Rouler à Vélo » propose aux familles un dispositif accessible et utile destiné à renforcer la pratique du vélo chez les enfants, mais aussi les conditions de sécurité de cette pratique sur la voie publique. Par ailleurs, il s'inscrit dans le cadre du Plan vélo et mobilités actives, initié par le Gouvernement, dont l'objectif est de multiplier par trois l'usage du vélo en France et atteindre les 9 % de déplacements à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le Programme « Savoir Rouler à Vélo », comme d'autres programmes notamment développés au sein des établissements scolaires, fait la promotion de la pratique d'une activité physique régulière, auprès des plus jeunes qui sont de plus en plus touchés par la sédentarité, tout en encourageant un mode économique et écologique de déplacement.

PLAN CLIMAT DU BERGERACOIS

UN ENJEU MONDIAL, UNE ACTION LOCALE



UN PLAN CLIMAT POUR FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Si le réchauffement de la Terre et les dérèglements qui l'accompagnent sont avérés et désormais irréversibles, le pouvoir d'agir du citoyen peut encore **freiner et diminuer** leurs impacts sur notre environnement et notre cadre de vie. Dans cette tâche l'appui des collectivités territoriales est essentiel.

C'est pourquoi votre collectivité s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat.

DES ENJEUX POUR TOUS

Face au changement climatique et à la raréfaction des ressources énergétiques fossiles, plusieurs questions se posent :

Quelles sont les filières économiques vulnérables ?

Quelle facture énergétique ?

Quelles modes de déplacements ?

Quelles évolutions des modes de vie à anticiper ?

Le Plan Climat du Bergeracois vise à y apporter des réponses.

QU'EST CE QU'UN PLAN CLIMAT ?

Un Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) est un outil de coordination, de planification et d'animation de la transition énergétique. C'est la stratégie locale élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, afin d'atteindre localement les objectifs énergétiques et climatiques que la France s'est fixé.

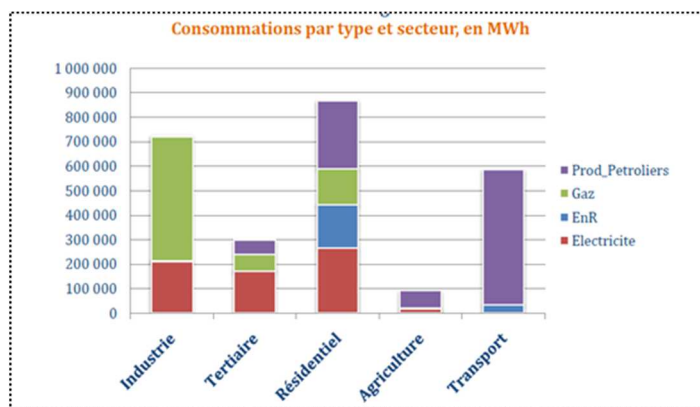
Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle et la loi de transition énergétique pour la croissance verte. C'est un cadre d'engagement pour le territoire, une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique.

Un PCAET vise deux objectifs :

L'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat (via la réduction des gaz à effet de serre (GES), la sobriété énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables).

L'adaptation au changement climatique : réduire la vulnérabilité du territoire

Consommation annuelle d'énergie sur le territoire du Bergeracois



2 600 000 MWh consommé chaque année

11 % d'énergie renouvelable locales

Une facture énergétique de **220 millions d'euros**

LE PLAN CLIMAT DU BERGERACOIS

Domaines prioritaires :

Habitat
Transport
Energie renouvelable

Des exemples d'actions :

Renforcer le covoiturage, le transport collectif et la place du vélo

Soutenir des projets de rénovation énergétique des bâtiments

Développer l'installation de panneaux photovoltaïque

Améliorer l'offre locale et bio dans la restauration collective

Que vous soyez citoyens, communes, écoles, entreprises...chacun peut agir à son niveau.

Le climat est l'affaire de tous !

Pour plus de renseignements

Baptiste SUREAU

Chargé de mission Plan Climat

Syndicat de Cohérence Territoriale Bergeracois Tel :
05 53 74 59 38

planclimat@sycoteb.fr

Ne la confondez pas !

▶ Armoise commune



⇒ face inférieure grise-argentée et odeur marquée quand on la froisse

▶ Armoise annuelle



⇒ feuille finement découpée et odeur forte quand on la froisse

▶ Ambroisie à feuilles d'armoise



⇒ feuille découpée, verte des deux côtés et sans odeur

Que faire ?

La plante doit être éliminée

- Par arrachage de préférence avant floraison et avant la grenaison (avec port de gants)
- Par un fauchage de préférence avant floraison
- En empêchant son installation par technique de végétalisation

Signalez-la

Sur la plateforme de signalement ambroisie :



- www.signalement-ambroisie.fr
- L'application mobile **Signalement ambroisie**
- Email : contact@signalement-ambroisie.fr
- Téléphone : 0 972 376 888

Informez-vous

Tout sur l'ambroisie :
www.ambroisie.info

Actualités sur l'ambroisie :
www.ambroisie-blog.org

Risque allergique aux pollens partout en France :
www.pollens.fr



Contact : observatoire.ambroisie@fredon-france.org
Tél : +33 (0)7 68 999 350 ou +33 (0)1 53 83 71 75



Ambroisie

attention

Allergies !



AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE

TOUS CONCERNÉS
Chacun doit agir !

Détruisez l'ambroisie avant qu'elle ne soit en fleurs

POURQUOI ?

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante colonisant différents milieux : parcelles agricoles, chantiers, bords de routes, bords de cours d'eau, etc.

Une nuisance pour la santé

Les pollens d'ambroisie sont très allergisants et peuvent provoquer des réactions allergiques en fin d'été :

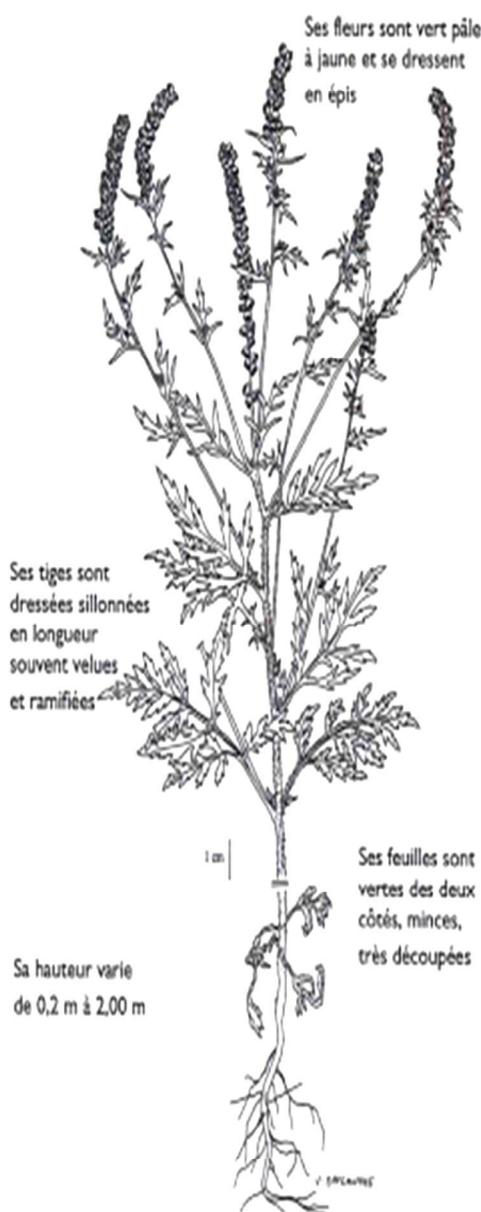
- Rhinites
- Conjonctivites
- Trachéite / toux
- Urticaire
- Eczéma
- et de l'asthme



Une menace pour l'agriculture

La présence d'ambrosies dans certaines parcelles peut entraîner :

- Perte de rendement
- Semences non conformes
- Charges supplémentaires de traitement du sol
- Problématique à gérer sur le long terme car importante production de graines
- Conflits de voisinage



Ambroisie à feuilles d'armoise
Ambrosia artemisiifolia L.

Sachez la reconnaître

RECONNAITRE SES DIFFÉRENTS STADES



Stade
plantule

AVRIL-MAI



Stade
végétatif

JUIN-JUILLET



Stade
floraison

AOÛT-OCTOBRE



PREFET DE LA DORDOGNE

Implantation de « radars tourelles » en Dordogne

Des « radars tourelles » vont être déployés dès cette année sur le territoire national en remplacement des radars fixes obsolètes ou vandalisés.

Dans le département de la Dordogne, ce nouveau dispositif devrait se substituer dès le mois de septembre 2019, aux deux radars vitesse fixes, sur la RD710 sur la commune de Saint Pierre de Chignac et sur la RN21 au sud de Bergerac.

Il s'agit d'une tourelle d'une hauteur totale d'environ 4 mètres, composée d'un mât et d'une cabine dotée d'une unité de contrôle automatique. Ce nouveau radar devrait fonctionner dans un premier temps en mode actif sur le principe d'un radar fixe classique ; à terme, cet appareil fonctionnera en mode leurre, car l'unité de contrôle est déplaçable d'une cabine à l'autre sans que les conducteurs s'en aperçoivent.

Le radar tourelle, qui n'émet pas de flash visible :

- assure le contrôle de plusieurs véhicules simultanément,
- la discrimination entre les véhicules légers et les poids lourds, l
- e contrôle en double sens.

Ce radar peut également se substituer au radar feu rouge.

Ces fonctions sont évolutives et devraient à terme permettre de relever les infractions liées à l'usage du téléphone au volant et le non port de la ceinture de sécurité.



PREFET DE LA DORDOGNE

DIRECCTE :**Mise en place d'un numéro unique pour contacter le service des renseignements en droit du travail**

Les services de renseignement en droit du travail de la DIRECCTE de Nouvelle-Aquitaine sont désormais accessibles par un numéro de téléphone unique :

08 06 000 126 (coût d'un appel local)

Il permettra de faciliter l'orientation des employeurs et salariés qui pourront contacter plus aisément le service territorialement compétent. **Ce numéro unique sera en service à partir du 04 avril 2019.**

Les services de renseignements en droit du travail de la DIRECCTE apportent des informations juridiques générales relatives au Code du Travail, aux Conventions Collectives, à la Jurisprudence Sociale aux salariés et aux employeurs du secteur privé, en particulier des TPE/PME.

Une implantation départementale en droit du travail

Adossés aux services de l'inspection du travail, les services de renseignements sont présents dans chaque département au sein des unités départementales des DIRECCTE (Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi).

Chaque année, ils répondent de façon personnalisée à près de 880 000 demandes de renseignements relatives au droit du travail par téléphone, dans le cadre d'un accueil physique y compris sur rendez-vous, ou par écrit.

Pour prendre rendez-vous, connectez-vous sur le site internet de la Direccte Nouvelle-Aquitaine :

nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr

→

Les fiches pratiques « droit du travail »

Par ailleurs, plus de 300 fiches pratiques très complètes sont disponibles sur le site internet du Ministère du travail. Elles permettent d'apporter une première réponse, souvent suffisante. Ces fiches pratiques génèrent plus de 7 millions de consultations par an notamment sur des thématiques comme les congés, la rupture conventionnelle, le contrat de travail, le salaire et durée du travail ou encore les mesures disciplinaires.

A noter :

les services de renseignement de la DIRECCTE ne sont pas compétents pour les éventuelles demandes d'intervention en entreprise qui relèvent de la compétence des sections d'Inspection du Travail ; pour **régler des litiges qui sont de la compétence des Conseils des**

Prud'hommes ou constituer un dossier prud'homal, calculer les droits au chômage, renseigner sur les cotisations sociales.

Pour d'autres demandes relevant du champ d'intervention des DIRECCTE (activité partielle, rupture conventionnelle, main d'œuvre étrangère,...), des services spécialisés de la DIRECCTE peuvent être contactés aux numéros précisés sur le site internet de la Direccte Nouvelle-Aquitaine : <http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/>

Pour plus d'information : travail-emploi.gouv.fr et direccte.gouv.fr

Assainissement comment cela fonctionne !

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Ses missions :

– Construction neuve ou réhabilitation soumise au permis de construire

1. Pour la conception du projet, prendre contact avec le SPANC pour connaître les pièces nécessaires au dossier
2. Pour toute demande de permis de construire, vous devez déposer en amont une demande d'installation d'assainissement non collectif, utilisez le formulaire (redevance de 95€)
3. Lors de la réalisation des travaux, vous ou l'entrepreneur devez reprendre contact avec le SPANC afin que le service vérifie la conformité des travaux (redevance de 95€)

– Construction existante

Diagnostic régulier du système d'assainissement accompagné de conseils (redevance annuelle de 15€)

Dans le cas de réhabilitation d'assainissement existant(sans dépôt de permis de construire), le SPANC vous conseille sur la filière à mettre en place suivant les contraintes de terrain (service inclus dans la redevance pré-citée de 15€.

– Demande de certificat d'urbanisme

Le SPANC donne son avis sur la possibilité de mettre en place un assainissement non collectif et vous informe des contraintes de terrains éventuelles (service inclus dans la redevance précitée de (15€)

-Contrôle sur vente immobilière

Depuis le 1er Janvier 2011, un contrôle du système d'assainissement, de moins de 3 ans, est obligatoire en cas de vente immobilière. Si ce n'est pas le cas, vous devez contacter le SPANC afin de faire réaliser ce contrôle (redevance de 150€).

– Vidange des fosses

Le SPANC peut aider à la coordination de plusieurs vidanges sur un même secteur. Dans tous les cas, Carole Trouvé est à votre disposition pour toute information.

Bureau : SIAEP Lalinde

Avenue Jean Moulin, 24150 Lalinde

Mail : carole.trouve@siaep-lalinde.com

Tèl : 05.53.24.95.12. / 07.76.01.49.12.

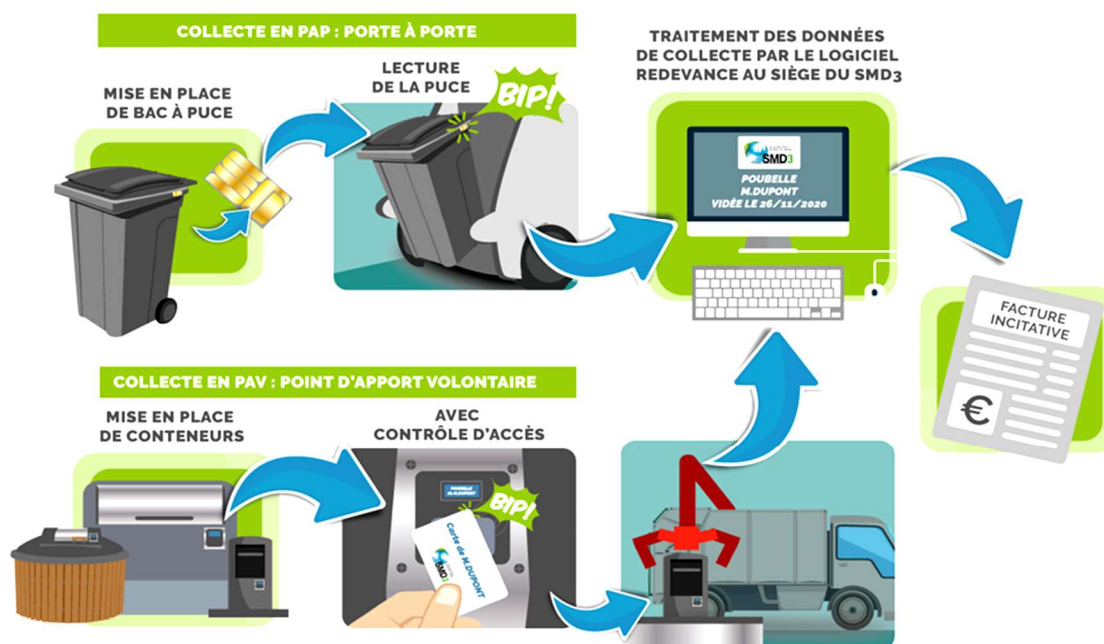
La Redevance Incitative, Quésaco ?

Aujourd'hui en Dordogne, les services publics de gestion des déchets sont majoritairement financés par la T.E.O.M (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères). Cet impôt local est perçu en même temps que la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur locative de l'habitation. **La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 impose, à l'horizon 2025, de réduire de 50 % la part des déchets ménagers à l'enfouissement** (sacs noirs). Pour y parvenir, **les élus périgourdins ont décidé de remplacer la TEOM par la redevance incitative.**

Elle va permettre à chacun d'entre nous de mieux maîtriser sa facture de déchets et **ne portera que sur les « sacs noirs »**. **Le SMD3 (syndicat départemental des déchets) assurera la mise en place de ce nouveau service en remplacement de la taxe actuelle, qui sera supprimée.** Le nombre de personnes dans votre foyer mais aussi la production d'ordures ménagères de celui-ci seront pris en compte dans le calcul de cette redevance.

Elle tiendra compte de la réelle production de déchets de chaque ménage en application du principe d'encouragement aux bons gestes de tri et se décomposera ainsi :

- Un abonnement annuel au service (au même titre que l'eau, l'électricité ou le téléphone),
- Un forfait de base qui comprendra un nombre de levées ou de dépôts de sacs minimum,
- Une facturation complémentaire pour les éventuels dépassements du forfait.

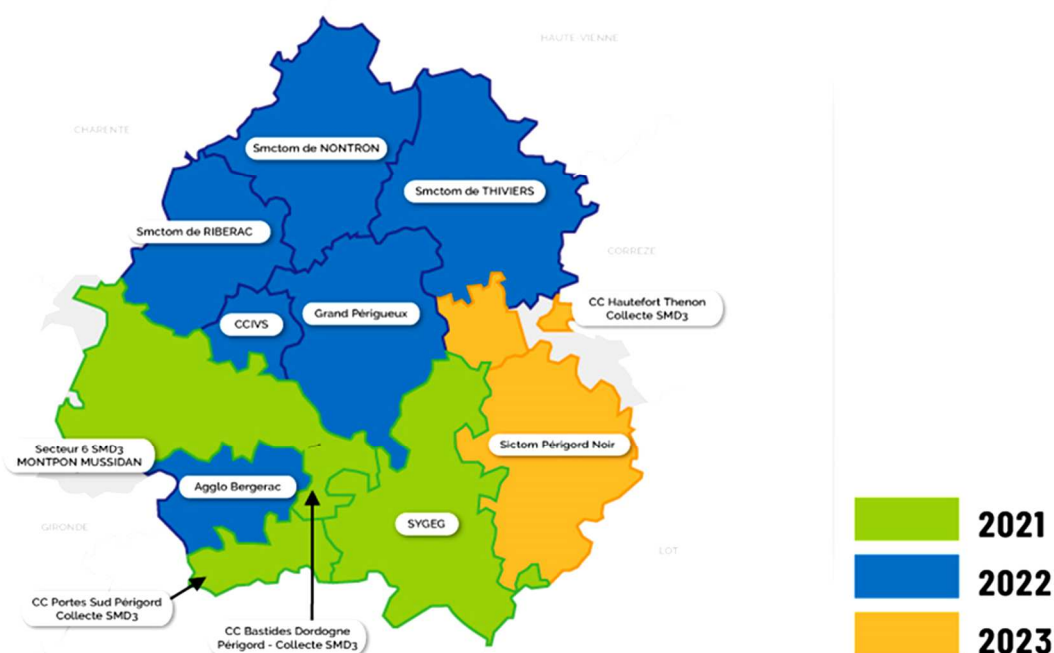


Ce nouveau dispositif, plus juste car personnalisé et proportionné, **sera adapté suivant les territoires et les modes de collectes**. En effet, **les modalités techniques seront modernisées** avec par exemple des bacs pucés pour ceux qui sont collectés en porte à porte, ou des conteneurs aériens ou semi-enterrés nécessitant des badges d'accès pour ceux qui sont collectés en points d'apport volontaire. Ces badges seront strictement personnels et serviront également à accéder aux déchèteries.

Toutes les informations techniques relatives à l'utilisation du service vous seront communiquées par le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) au fur et à mesure de l'avancement du projet.

La mise en œuvre sera progressive dans le département à partir de 2020 (année de facturation à blanc pour les premiers territoires concernés) et jusqu'en 2023.

• DÉPLOIEMENT DE LA **TARIFICATION INCITATIVE** SUR LE DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE •





Comité des Fêtes de Calès
Le bourg - Mairie - 24150 Calès

Une cinquantaine de Calésiens et Calésiennes a répondu à l'invitation du bureau du Comité des fêtes pour son assemblée générale du 20 janvier 2019.

Après les remerciements de la présidente Sylvie à l'adresse de tous les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur personne, le trésorier Baptiste dresse le bilan financier qui accuse un léger déficit. Ce bilan est voté à l'unanimité.

Le bilan moral est satisfaisant, toutes les animations 2018 ont bien fonctionné et la fête à l'ancienne du mois d'août a été une réussite malgré le temps très chaud.

Un nouveau bureau a été élu par les membres du comité avant le repas « poule au pot » offert à la soixantaine de bénévoles présents.

Président d'honneur : Jean-Marie CHAVAL

Président : Jean-Michel BZDZINCK

Vice-présidents : Fabien MONTHEIL, Mathieu BZDZINCK, Jean-Claude MELCHIORI

Secrétaire : Charlotte FAU

Secrétaires adjointes : Christelle MORAS, Aurore VITRAC

Trésorier : Baptiste ESCARMANT

Trésoriers adjoints : Michel ROUSSEAU, Sylvie BOUSCAILLOU

Ce nouveau bureau propose à tous les Calésiens les animations suivantes :

Samedi 04 mai : soirée théâtre avec « les masques de Cadouin » qui présenteront leur spectacle « scènes en scène » (série de sketches sur les scènes de ménage).

Samedi 08 juin : fête de la St Médard avec randonnée pédestre le matin, repas grillades, concours de pétanque, apéritif et repas moules/frites animé par les z'igolos et leurs « chansons à la carte »

Samedi 10 août : repas dansant, entrecôtes et D.J.

Samedi 12 octobre : quine

En décembre, peut-être une après-midi contes.

Nous vous espérons très nombreux à ces animations qui n'ont pour but que d'animer le village. Des informations plus précises vous seront communiquées avant chaque manifestation pour y assister et aussi pour venir aider à la mise en place et à l'organisation.

La confection des fleurs en papier (et en plastique cette année) pour la fête à l'ancienne de 2020 a recommencé le mardi soir à 20h30 dans la salle en bout du bâtiment communal toujours dans une bonne ambiance. (on travaille mais on rigole bien).

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues et nous en espérons de nouvelles.

Chacun peut aider selon ses disponibilités.

Si certaines personnes souhaitent faire des fleurs à leur domicile merci de contacter le président

(05 53 22 52 11 / 06 89 30 18 46)

Pour le bureau

Le président Jean-Michel BZDZINCK





ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DE CALÈS (A.S.A)

Bonjour à toutes et à tous,

Quelques informations sur le réseau d'irrigation de Calès.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 11/04/2019 où nous avons voté le compte administratif 2018, le budget 2019 et procédé au renouvellement du bureau.

Au niveau du budget nous avons eu en 2018 un excédent de 32 482.30 €

Des travaux d'entretien sont prévus à la station pour novembre 2019, réalisés par l'Entreprise OPURE du Buisson de Cadouin.

Comme je l'ai expliqué lors de l'AG, ces travaux seront financés par un emprunt de 20 000 € sur 12 ans. Les mensualités seront identiques à celle de l'emprunt qui se termine, ce qui n'entraîne pas de modification dans le calcul des charges fixes.

Le bureau est ainsi composé :

Président :

M. Jean-Marie CHAVL

Vice président :

M. Fabien MONTHEIL

Représentant de la commune :

M. Jean-Claude MELCHIORI

Petits compteurs :

M. Jean-Paul MONZIE

Gros compteurs :

M. Sylvain BAUNAT & Mme Corine VITRAC

Le tarif de la redevance et le prix du m3 sont identiques à 2018.

Notre fontainier Loïc LUZINIER de l'ADHA 24 qui effectuait les relevés nous a quitté. Un nouveau est en stage à l'ADHA que je vous présenterai lors du prochain bulletin d'information.

Je rappelle que tout irrigant qui constate une anomalie sur son compteur doit en informer le Président du réseau.

Pour le bien de tous, nous devons approcher l'équilibre entre les m3 pompés et les m3 vendus ceci dans un souci premier qui est budgétaire.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement ainsi que les membres du bureau.

Bon été et irrigation à tous !

Le Président,

Jean-Marie CHAVAL

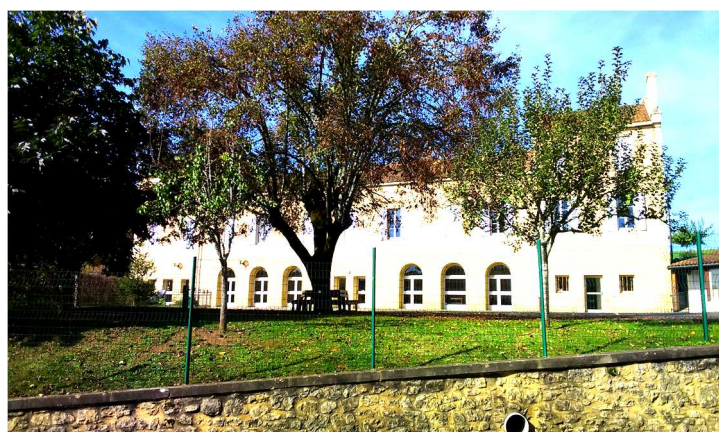
Ecole primaire de Calès

Des nouvelles de l'école de Calès:

Cette année, les écoliers de Calès sont partis en voyage scolaire 4 jours dans le Lot et Garonne, sortie exceptionnelle financée par la Mairie de Calès et par l'Amicale Laïque du RPI . Au programme des activités très riches de découverte de la forêt des Landes avec par exemple la construction de cabanes dans les bois, des courses d'échasses landaises ou encore la réalisation d'un herbier de la forêt. Une artiste est venue pendant le séjour pour aider à la fabrication de décors et accessoires de danse, tous les enfants sont revenus enchantés de cette belle expérience. Les magnifiques réalisations seront à admirer à la fête de l'école le **samedi 22 juin à Badefols** et au **défilé de Calès le vendredi 28 juin**.

Les enfants et leurs enseignantes vous donnent **rendez-vous le vendredi 28 juin à 10h00 à l'école de Calès** pour un défilé en danse et en cirque dans le village, tous les spectateurs sont bienvenus! Le défilé partira de l'école pour aller présenter des scènes dansées et jonglées sur le parvis de l'église, au lavoir ou encore dans la cour de l'école. Une belle occasion de rencontrer les grands de Calès et les petits de Trémolat mais aussi de montrer à tous les numéros de danse et de cirque préparés en classe: venez nombreux!

**L'institutrice,
Muriel FROMENTOUX**



Calès Académie du Chabrol en Pays de Montaigne

Bonjour amis Calésiennes et Calésiens,

Voici venu le moment de vous donner des nouvelles de l'ACPM 2019.

Nous avons rendu visite aux confréries depuis janvier :

- ⇒ Doc collègue foie et truffe à Thiviers
- ⇒ AG de l'ACPM à Saint Capraise de Lalinde
- ⇒ Confrérie de la tête de veau à la Rochelle
- ⇒ Confrérie de la Saint Vincent à Beychac et Cailleau
- ⇒ Confrérie de Saint Romain en Pays de Libournais
- ⇒ AG de l'Agena à Saint Caprais de Bordeaux
- ⇒ Confrérie des Tricandilles à Saint Caprais de Bordeaux
- ⇒ Confrérie de la Poule Farcie à Saint Nicolas de la Grave
- ⇒ Confrérie des côteaux du Quercy à Cahors
- ⇒ Confrérie de la Mycogastronomie à Brive
- ⇒ Confrérie de la Pierre de Salles

Nous sommes passés sur FR3 dans l'émission « *Faut pas rêver* » le 18 mars.

Suite à l'émission, nous avons été sollicités dans le MAG de Sud Ouest le 30 mars.

A Radio Vallée Bergerac et Adishatz Radio des Deux Mers.

Le 4 Mai 2019, à la demande des organisateurs de la foire de Bergerac nous avons été sollicités pour faire venir les confréries.

36 confréries étaient présentes, 136 personnes en tenue d'apparat.

A 12 heures ont eu lieu les intronisations, Frédéric DELMARES Président de la CAB, Henri TONELLO Président de la Blonde d'Aquitaine pour le Bergeracois.

Le Président et le Vice président du Cercle Musical revue de Bergerac, Thierry BOUTERAOU et Christine MARTHELY.

PS : je rappelle le repas de quartier de Traly qui aura lieu le vendredi 9 Août, le soir chez Sylvette et Patrick BRUN.

Retenez la date, les papiers d'invitations seront distribués dans les boites aux lettres de Traly.

A bientôt !

Patrick BRUN Grand Maître de l'ACPM





Amicale Laïque « Badefols, Calès, Trémolat, Pontours »

Bonjour à tous,

La fin d'année scolaire approche, c'est donc le moment de se retrouver pour un moment convivial.

Grâce à nos actions menées tout au long de l'année scolaire à savoir : la vente de chocolats de Noël, la vente de tickets de tombola, la Quine du 10 mai et la vente de madeleines BIJOU, nous pouvons offrir à l'ensemble des enfants du RPI une sortie en bus au Lac de Biscarosse le 15 Juin prochain.

Ces actions ainsi que les subventions des Mairies du RPI ont aussi permis aux maitresses d'acquérir le matériel dont elles avaient besoin pour mener leurs projets de l'année, de financer diverses sorties.

Nous remercions donc celles et ceux qui ont participé de près ou de loin à ces actions.

Le bureau de l'Amicale Laïque



e



La saison se termine sur une note d'espoir, samedi 14 mai grâce à nos installations, l'école de Foot à organisé un tournoi des moins de 11 ans en matinée. L'après midi les 15 ans de Bruno Ligny, Richard Peyrie et Stéphane Beaulieu terminent la saison par une victoire contre «Le Monteil».

Les 17 ans de Norbert Beney, Hervé Marchant et Jean-Louis Langlade évoluent en inter district avec des équipes agenaises et périgourdines, montrant tout le savoir des éducateurs.

L'équipe B termine en tête de sa poule et se qualifie pour les phases finales, à noter le très bon arbitrage de Jean-Pierre Dieuede, toujours présent.

L'équipe A fait une saison honorable, amoindrie par des blessures de joueurs cadres. Elle termine le 26 mai par un match contre Creysse. L'ambiance est bonne et détendue, conviviale aux repas de fin d'entraînements.

Merci à Jérôme de Olivera qui assure les entraînements et à notre arbitre Jérôme Grandcoin qui évolue en Départemental 1, classé dans les meilleurs du département.



Je termine en remerciant les participants aux Quines et aux généreux donateurs pour les calendriers.

Rendez-vous le 6 juillet pour une journée festive au stade avec petits matchs et une remise de récompenses aux joueurs des années 70, vainqueurs de la coupe du Bergeracois.

La journée se terminera par un repas.

Pour le Bureau

Le Président.





Un moment de détente...

Un moment de partage...

Un moment d'échange...

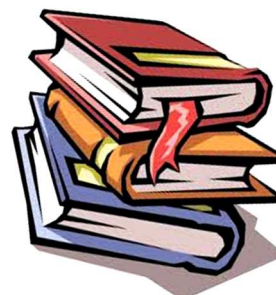
Un moment de jeux...

Pourquoi nous priver de ces moments ou nous pourrions déguster thé, café, etc ... ?

Pour toutes celles ou ceux qui seraient intéressé(e)s la salle des fleurs sera disponible le jeudi après-midi de 14h00 à 17h00.

A BIENTÔT !

Odette PREVOT



ENTREPRISES DE LA COMMUNE

Noms	Adresse	Téléphone
Transports Monzie Frères	Traly - 24150 Calès	53.53.22.50.16
Mrs MONZIE Laurent & Vincent		
Jean de Rocamadou (conserverie)	La Chapelle - 24150 Calès	05.53.22.43.93
M. CHAVAL Patrick		
Elévation Bois	La Capelle - 24150 Calès	05.53.74.02.51
M. JOURDAIN Guillaume		
Paysagiste / Elagueur	La Davalade - 24150 Calès	05.53.22.54.59
M. Escarmant Benjamin		
Menuisier	Les Rigauds - 24150 Calès	05.53.74.19.38
M. LIGNY Bruno		
Maçonnerie	Le Genestal - 24150 Calès	05.53.24.14.42
M. LOPEZ Cosimo		
Menuisier	Le Cayre - 24150 Calès	05.53.22.89.32
M. JOOREN Didier		
Maçonnerie Générale	La croix du Monzias - 24150 Calès	05.53.73.03.89
M. MONZIE Sébastien		
Electricien	La Croix du Sol - 24150 Calès	06 79 99 77 97
M. GONIN Frédéric		
Entretien espaces verts	Le Coustal - 24150 Calès	06 17 13 33 97
M. ROY Mathias		
Travaux de maçonnerie	La Brande - 24150 Calès	05 53 24 19 07
M. SICARD Morgan		

Calendrier des Manifestations

08/06/2019	Fête de la Saint-Médard - Organisée par le Comité des Fêtes
22/06/2019	Kermesse du R.P.I à partir de 14h00
06/07/2019	Repas du Foot - Organisé par l'Entente Calès / Trémolat
10/08/2019	Repas dansant - Organisé par le Comité des Fêtes
12/10/2019	Quine - Organisé par le Comité des Fêtes



QUELQUES NUMÉROS UTILES

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Toutes urgences (numéro prioritaire européen, avec fixe et mobile) : 112

Numéro d'urgence gratuit pour personnes sourdes

et malentendantes : 114

Electricité : 09 726 750 24

Documents et formulaires disponibles : <http://www.erdf.fr>

Drogue tabac alcool info service : 113

Enfance maltraitée : 119

Eau

Distribution :

SOGEDO : 05 53 29 01 39

mail : belves@sogedo.fr

Assainissement :

RDE Lalinde : 05 53 24 95 19

Impôts

Déclaration et traitement administratif :

Centre des impôts de Lalinde

7, Boulevard de la Résistance

24150 Lalinde

Contact : 05 53 61 04 55

Site : <http://www.impots.gouv.fr>